

Evaluer les risques liés aux interventions sur la voie publique

■ PUBLIC - PREREQUIS

- Intervenants publics ou privés, concernés par les chantiers fixes ou mobiles
- Toute personne amenée à effectuer des travaux sur la voie publique en agglomération, hors agglomération, sur voie à double sens de circulation ou non

■ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître toutes les règles de balisage des chantiers fixes ou mobiles selon la réglementation en vigueur
- Etre capable de mettre en place la signalisation temporaire en sécurité sur tout chantier sur la voie publique

■ PEDAGOGIE

- Alternance d'apports théoriques par vidéo projection, films et de travaux pratiques de mise en œuvre de cas concrets (utilisation de matériel de signalisation adapté aux différentes situations)
- Test final d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques

Durée :

- Formation : 1 jour

Document remis : Chaque stagiaire reçoit un support de cours

PROGRAMME

- Les bases de la réglementation
- Les gestionnaires des voies
- La classification des signaux suivant leur implantation
- La consistance de la réglementation temporaire
- Les règles d'implantation de la signalisation
- La signalisation temporaire urbaine
- La signalisation de nuit
- Les routes à chaussées déparées
- La circulation alternée
- Le détournement de la circulation
- La signalisation des chantiers mobiles
- La signalisation d'urgence et les dangers temporaires
- La signalisation des personnes
- La signalisation des véhicules